

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DIDIER Stéphane
Mme GRILLET Mireille, 1ère adjointe,	M. DUCHANOY Patrick
M. BRUYELLE Raymond, 2 ^{ème} adjoint	Mme ELOY Sylvie
M. MOREL Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Mme GALLIEN Patricia
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme GERONDI Carine
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée	M. LANGERON Etienne
Mme BEAUREGARD Renée	M. THOUVENIN Ludovic

Le conseil municipal était convoqué à 20 h 30.

Madame Mireille GRILLET a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 01/12/2017

Dans la partie « informations diverses », Odile Bougie fait préciser que « le coin triste et dangereux à l'angle des rues où se situe l'ancienne épicerie » est principalement lié à un manque d'éclairage. Ce complément sera introduit en complément dans le compte rendu du Conseil Municipal.

Le compte rendu, ainsi complété, est approuvé à l'unanimité.

Recensement 2018 et rémunération des personnes en charge du recensement

Le recensement est engagé depuis le 18 janvier 2018. La commune bénéficie d'une dotation forfaitaire pour le recensement 2018 d'un montant de 1745€ : en 2013, la dotation s'élevait à 1777€, soit une baisse de 32€ alors que la population a continué d'augmenter depuis 2013.

Deux personnes ont été recrutées comme « agents recenseurs » :

- Madame Denise LERVAT pour 206 habitations (52,55%),
- Monsieur Thomas MOREL pour 186 habitations (47,44%).

Par ailleurs, la secrétaire de mairie, Madame Francine VAUTIER, assiste en permanence le maire, Monsieur Jean Marc Marchal, pour assurer la coordination du recensement.

Aussi il est proposé la répartition suivante de la dotation forfaitaire :

- 200€ pour Madame VAUTIER comme assistante du coordonnateur,
- les 1545€ restant étant répartis proportionnellement au nombre d'habitations recensées, soit 733€ pour Monsieur Thomas MOREL et 812€ pour Madame Denise LERVAT.

Le maire, Monsieur Jean Marc Marchal, avait souhaité un équilibre plus rapproché entre le nombre de maisons d'habitation suivies qui sont réparties entre deux districts 0001 et 0002, mais l'INSEE a refusé de modifier l'organisation précédente en districts qui datait de 2013.

Le maire, Monsieur Jean Marc Marchal, précise que 2 habitants ont refusé le recensement. Celui-ci ira les rencontrer avec les agents recenseurs.

Le maire, Monsieur Jean Marc Marchal, signale que deux personnes, non assermentées, se sont présentées comme agent recenseur sur la commune : un signalement a été fait à la gendarmerie ; le maire demande d'être vigilant.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité la répartition de la dotation forfaitaire telle que présentée ci-dessus.

Cotisation d'adhésion au CAUE 54

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est un outil du conseil départemental de Meurthe et Moselle mis à la disposition des communes et des communautés de communes. Il peut être sollicité en tant que de besoin. La cotisation annuelle s'élève à 200€ pour les communes de plus de 600 habitants, communes déjà adhérentes, ce qui est notre cas.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité le montant de 200€ pour la cotisation 2018 au CAUE 54.

Transfert en pleine propriété des biens immobiliers des ZAE à la CCPS

Désormais les ZAE (Zone d'Activité Économique) des communes sont transférées aux Communautés de Communes qui ont maintenant la compétence en matière de développement économique et de ZAE.

Pour la Communauté de Communes du Pays du Saintois (CCPS), cela concerne la ZAE « les Pâquis » à Benney dont les conditions financières et patrimoniales décidées par la CCPS sont présentées au conseil municipal et soumises à son vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les conditions financières et patrimoniales des transferts des ZAE, notamment la ZAE des Pâquis à Benney, telles qu'arrêtées par le conseil communautaire du Pays du Saintois, charge monsieur le maire, Monsieur Jean Marc Marchal, de transmettre la présente délibération au Président de la CCPS et autorise monsieur Le maire, Monsieur Jean Marc Marchal, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Indemnités du comptable du Trésor

Suite au départ de Madame Defaut, comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes, de la Trésorerie d'Haroué en mars 2017, nous avons eu un premier comptable intérimaire d'avril à juin 2017 en la personne de Monsieur Joël METTAVANT. Ce comptable public n'a jamais été en contact avec la commune de Ceintrey et ne nous a apporté de fait aucune aide quant à la gestion financière de la commune.

Ce comptable public a été remplacé par Mr Jean-Paul DUMOITIER qui a souhaité être déchargé de ses fonctions de comptable public à compter du 18 janvier 2018. Ce comptable public n'a jamais été en contact avec la commune de Ceintrey et ne nous a apporté également aucune aide quant à la gestion financière de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne verser aucune indemnité prise sur le budget de la commune à ces deux comptables publics, Mr Joël METTAVANT et Mr Jean-Paul DUMOITIER.

Installation de feux tricolores au sein du village de Ceintrey

Suite à l'installation de deux radars aux deux entrées principales de Nancy (entrée par la rue de Nancy et entrée par la route de Vézelize), il est proposé de continuer d'accroître la sécurité au sein du village par la régulation de la vitesse des véhicules sur la rue principale, en soulignant qu'environ 8000 véhicules traversent quotidiennement le village de Ceintrey par la rue principale. À partir des exemples des

communes d'Omelmont et de Saint Firmin, il est proposé l'achat de deux feux tricolores régulateurs de vitesse qui seront installés au centre du village. La dépense devrait s'élever à environ 22 000€, sachant qu'une subvention sera sollicitée via les amendes de police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'achat de ces deux feux tricolores régulateurs de vitesse au service premier de la sécurité des habitants de Ceintrey.

Dossier « Rythmes Scolaires »

Dans le cadre du Syndicat Interscholaire de Ceintrey-Voinémont, présidé par Dominique Morel, une enquête a été organisée auprès des parents des élèves de l'école maternelle de Voinémont et de l'école élémentaire Michel DINET de Ceintrey. Les parents devaient se prononcer soit pour le maintien de la semaine scolaire de 4 jours et demi, soit pour le retour à la semaine de 4 jours. À l'école maternelle, 38 parents d'élèves sont favorables au retour à la semaine de 4 jours et 12 parents favorables au maintien de la semaine de 4 jours et demi ; à l'école élémentaire Michel DINET, 33 parents sont favorables au maintien de la semaine de 4 jours et demi et 34 parents favorables à la semaine de 4 jours. Soit 61,5% des parents favorables au retour à la semaine de 4 jours d'école. Par ailleurs, l'avis des professeurs des écoles de Ceintrey et de Voinémont est unanime et favorable au retour à une semaine de 4 jours scolaires avec les horaires suivants : en Maternelle, de 8h20 à 11h50 et de 13h30 à 16h ; en Élémentaire, de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15.

Après avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé pour un retour à la semaine de 4 jours (8 POUR ; 5 CONTRE ; 1 ABSTENTION).

Dossier « Assainissement »

Ce dossier est présenté et développé par Monsieur Jean-Philippe Duval, 4ème adjoint en charge des travaux pour la commune.

Le maire, Monsieur Jean Marc Marchal, présente la proposition d'achat pour une partie de la parcelle ZE 9 « la Grande Prêle » (environ 2 hectares), sur laquelle sera construite et installée la future station d'épuration, parcelle qui appartient actuellement à Madame JOSSET qui a déjà donné son accord pour la vente d'une partie de la parcelle ZE 9 qui fait au total 10 hectares. L'hectare est proposé au coût de 8 000 €. L'achat se fait par acte administratif, ce qui nécessite que le conseil municipal autorise le maire, Monsieur Jean Marc Marchal, à conclure et authentifier l'acte administratif et donne délégation à Monsieur Jean-Philippe Duval, 4ème adjoint, pour signer l'acquisition. Un acte de vente administratif requiert la copie de l'acte de propriété du vendeur, la délibération d'autorisation d'achat et le document établi par le géomètre officiel expert, Madame Anne Sabater, qui définit précisément le découpage parcellaire, final et officiel, pour la future station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'achat de la partie de la parcelle ZE 9 requise pour la station d'épuration, pour un coût de 8 000 € par hectare et par acte administratif. Le conseil municipal autorise le maire de la commune, Monsieur Jean-Marc Marchal, à conclure et à authentifier l'acte administratif d'acquisition et donne délégation à Monsieur Jean-Philippe Duval 4ème adjoint, pour signer l'acquisition.

Le maire, Monsieur Jean Marc Marchal présente la convention de servitude de passage d'une canalisation d'évacuation des eaux usées, relative aux parcelles situées en dessous des maisons de la rue du Mont, côté droit sur le plateau en direction de Nancy et la convention de servitude de passage d'une canalisation d'évacuation d'eaux claires parasites pour 3 parcelles à proximité de la rue de Benney. Ces conventions ont été établies en lien avec le service juridique de l'Association des Maires de Meurthe et Moselle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ces deux conventions, charge au maire de les diffuser aux propriétaires des parcelles concernées.

Le maire, Monsieur Jean Marc Marchal, présente également la convention de servitude de passage d'une canalisation d'évacuation des eaux usées traitées, post station épuration, le long de la parcelle ZE 9 et d'aménagement d'un fossé d'évacuation de ces eaux usées pour les rejeter dans le Madon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de cette convention, charge au maire de la diffuser à la propriétaire de la parcelle concernée, Madame JOSSET.

Après étude des factures d'assainissement de différentes communes ou syndicats d'assainissement, outre la taxe d'assainissement liée au nombre de m³ d'eau consommée, il apparaît un forfait pour charge et service qui couvre les frais réguliers du fonctionnement de l'assainissement. Il est proposé d'établir pour l'année 2018 un forfait d'un montant de 20€ par habitation concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'adoption de ce forfait 2018 de 20€ pour charge et service.

Dossier «stationnement rue de Benney »

Compte tenu des difficultés croissantes liées au stationnement de voitures, notamment dans le virage de la rue de Benney, il est proposé la pose de potelets flexibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise l'achat de 12 potelets pour un montant de 1600,99€ TTC.

Divers

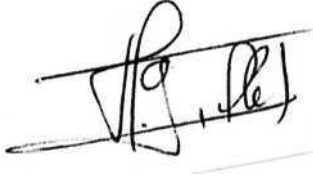
La CCPS a désormais la compétence en matière de plan local d'urbanisme et a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) lors de la dernière réunion du conseil communautaire en date du 20 décembre 2017. La CCPS souhaite associer étroitement les communes à cette procédure et développer un échange régulier entre les communes et la CCPS. Les référents PLUI de la commune de Ceintrey seront : le maire, Monsieur Jean-Marc MARCHAL, le 2^{ème} adjoint en charge de l'Urbanisme, Monsieur Raymond BRUYELLE et Madame Renée BEAUREGARD, suppléante de Monsieur Raymond BRUYELLE. Pour anticiper l'élaboration du PLUI et avoir une réflexion prospective sur le développement de la commune de Ceintrey, notamment en termes d'habitations, d'équipements, le maire, Monsieur Jean Marc Marchal, propose la création d'un groupe de travail relatif à l'urbanisme de CEINTREY et sollicite la participation de conseillers municipaux et de conseillères municipales. Ce groupe de travail comprendra le maire, Monsieur Jean-Marc MARCHAL, le 2^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme, Monsieur Raymond BRUYELLE, Messieurs Stéphane Didier, Etienne Langeron, Ludovic Thouvenin et Madame Mireille Grillet, 1^{ère} adjointe.

Le maire, Monsieur Jean Marc Marchal, évoque les problématiques d'éclairage public survenues fin décembre et début janvier, d'une part dans le quartier constitué du faubourg de la gare, de la rue de la gare et de la route d'Autrey, et d'autre part dans la partie haute de la rue du mont et de la rue croix Nicolas Simon. Il mesure bien les difficultés rencontrées pour assurer la réparation de ce manque d'éclairage, dans une période (fêtes de fin d'année et début janvier) où la mobilisation d'une entreprise apte à intervenir sur l'éclairage public s'est avérée particulièrement difficile. Il invite les conseillères municipales et les conseillers municipaux à le solliciter directement ainsi que les adjoints quand des problématiques apparaissent dans tel ou tel secteur du village.

Madame Carine Gérondi soulève le problème de réseau et demande si c'est en lien avec les antennes SFR et BOUYGUES situées sur le territoire de la commune.

La séance est close à 22h 15

La Secrétaire de séance,
Mireille GRILLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Grillet', written over a horizontal line.

Le maire, Monsieur Jean Marc Marchal,
Jean-Marc MARCHAL

